Privalto Opportunité Rendement

Titre de créance
à capital non garanti

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions »

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé). En cas de revente du produit avant l'échéance ou, le cas échéant, la Date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement de celui-ci, avant la Date de maturité (par suite notamment de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré) peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur échéance.
- **Éligibilité :** Compte-titres et contrats d'assurance vie

L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings AA-).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité (cf. contrat d'assurance).

Communication à caractère promotionnel

Privalto Opportunité Rendement

PRIVALTO Opportunité Rendement *est un placement d'une durée maximale de 8 ans offrant aux investisseurs :*

- Un rendement lié au marché actions français, *via* **l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis**
- Le versement de **coupons annuels fixes de 7 %** les années où l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine
- La possibilité d'un **remboursement automatique anticipé du capital en année 1 à 7** si l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine
- **Une perte en capital à l'échéance, si à la Date de constatation finale, l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**

Afin de bénéficier de la protection du capital à l'échéance en cas de baisse de l'Indice inférieure ou égale à 40 % au terme de la 8ème année, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 7 % annuels en cas de forte hausse de l'Indice.

N.B :
Le terme « capital » désigne la valeur nominale des Titres de créance, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'Investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

L'INDICE CAC 40 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PRIVALTO Opportunité Rendement a pour sous-jacent **l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis**, qui regroupe **40 des actions les plus échangées sur la place de Paris**. Ces valeurs, issues des différentes branches d'activités, sont représentatives de la tendance globale des grandes entreprises françaises. Leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.euronext.com).

Répartition sectorielle de l'Indice CAC 40

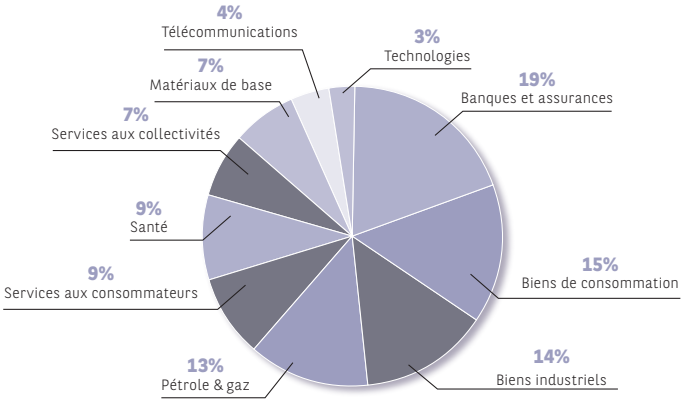

Performances historiques de l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

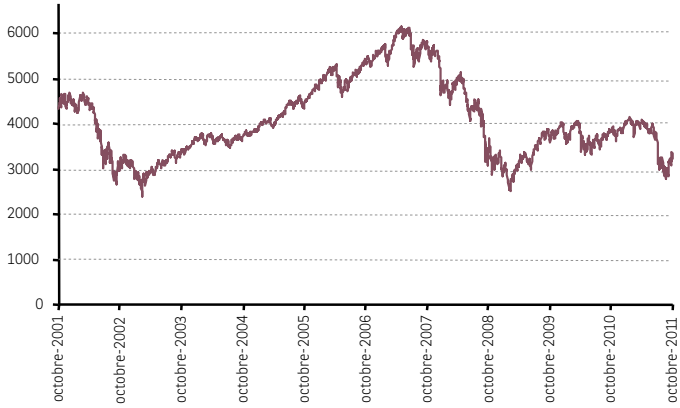

Source : Bloomberg, 31 octobre 2011

À la Date de constatation initiale, soit le 16 décembre 2011, on détermine le niveau d'origine de l'Indice.

MODALITÉS DE DÉTACHEMENT DE COUPONS

- À chaque Date de constatation annuelle, si l'Indice clôture **au moins à 60 % de ce niveau d'origine** l'investisseur perçoit au titre de l'année écoulée :

Un coupon annuel de 7 %

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 7)

- Si, à l'une des 7 premières Dates de constatation annuelles, l'Indice CAC 40 clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus,** le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial + Un coupon annuel de 7 %

Soit un taux de rendement actuariel brut compris entre 0,97 % et 7 %, selon l'année du remboursement [1]

- Sinon, le produit continue.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 8)

À l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, deux cas de figures se présentent :

- Si, à la Date de constatation finale, l'Indice clôture **au moins à 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial + Un coupon annuel de 7 %

Soit un taux de rendement actuariel brut compris entre 0,85 % et 7 % [1]

- Si, à la Date de constatation finale, l'Indice clôture **en dessous de 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

Le capital diminué de la baisse de l'Indice
L'investisseur subit une perte partielle ou totale de son capital.

EN RÉSUMÉ

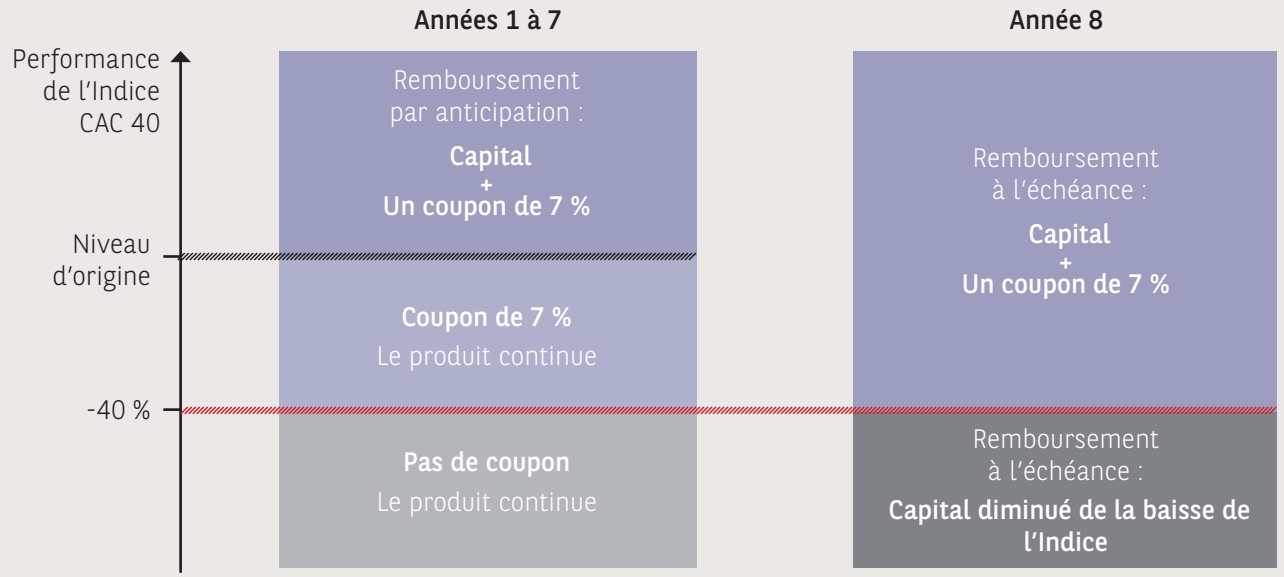

Graphique à caractère uniquement informatif

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Performance de l'Indice
Montants versés
Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés et le capital non protégé à l'échéance

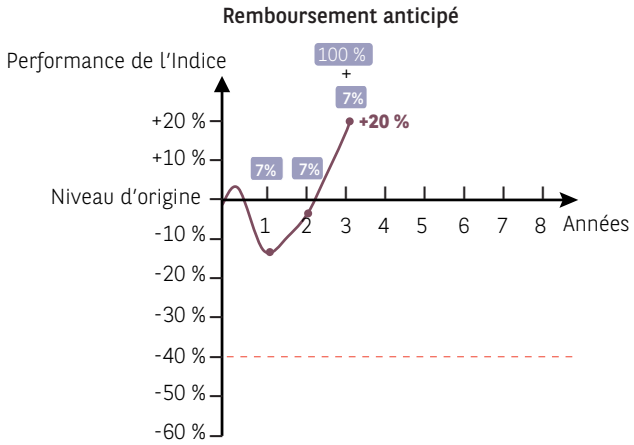

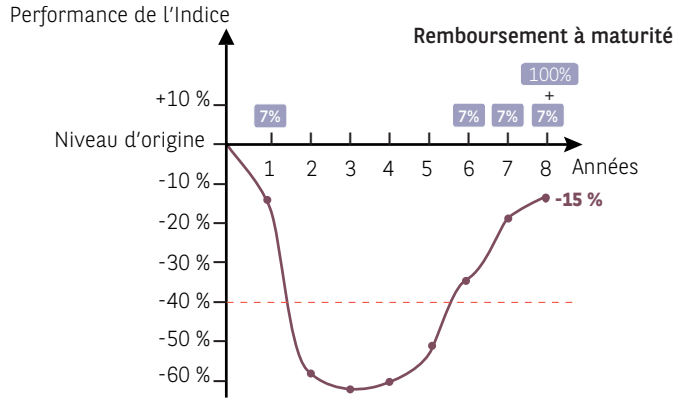

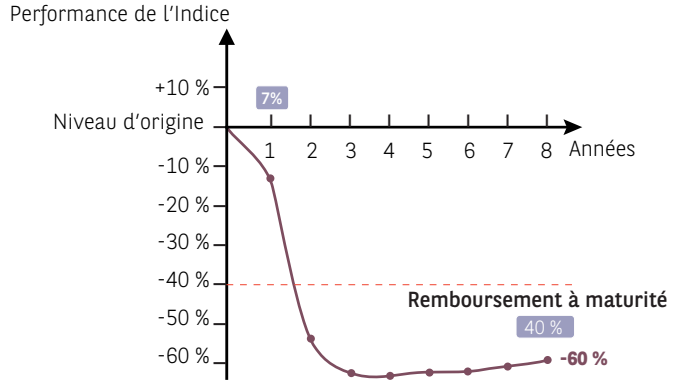

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À MOYEN TERME

- Aux deux premières Dates de constatation annuelles, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais n'est pas en baisse de plus de 40 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit **un coupon de 7 % au terme de chacune des deux premières années.**
- À la 3ème Date de constatation annuelle, l'Indice clôture à 120 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché : l'investisseur reçoit **l'intégralité du capital initial, majoré d'un dernier coupon de 7 %.**
- L'investisseur a perçu le **capital + (3 × 7 %) = 121 %** de son capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de 7 %** [1] compte tenu du plafonnement des gains (contre 6,27 % pour l'Indice).

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : FORTE BAISSE PUIS LÉGER REDRESSEMENT DE L'INDICE SANS FRANCHISSEMENT DE LA BARRIÈRE DES - 40 % À L'ÉCHÉANCE

- À toutes les Dates de constatation annuelles, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit **dure jusqu'à l'échéance**.
- Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 40 % aux Dates de constatation annuelles 1, 6, 7 et 8. L'investisseur perçoit donc **4 coupons annuels de 7 %**.
- À la Date de constatation finale, l'Indice clôture à 85 % de son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc **l'intégralité du capital initial.**
- L'investisseur a perçu le **capital + (4 × 7 %) = 128 %** de son capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de 3,39 %** [1] (contre -2,01 % pour l'Indice).

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSE DE L'INDICE AVEC FRANCHISSEMENT DE LA BARRIÈRE DES - 40 % À L'ÉCHÉANCE

- À la première Date de constatation annuelle, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais au-dessus du seuil des -40 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit **un coupon de 7 %.**
- L'Indice clôture en baisse de plus de 40 % à toutes les Dates de constatation annuelles suivantes. L'investisseur ne reçoit donc **pas de coupons et le produit dure jusqu'à l'échéance**.
- À la Date de constatation finale, l'Indice clôture à 40 % de son niveau d'origine. Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'Indice ; l'investisseur subit **une perte de 60 %.**
- L'investisseur a perçu le **capital + 7 % - 60 % = 47 %** de son capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de -9,92 %** [1] (contre -10,82 % pour l'Indice).

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en dessous du seuil des -40 % à toutes les Dates de constatation annuelles et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- **Un coupon de 7 %** est versé chaque année où l'Indice clôture au moins à 60 % de son niveau d'origine.
- En plus du versement du coupon, **le capital est automatiquement remboursé par anticipation** si l'Indice atteint son niveau d'origine.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance, il suffit que l'Indice clôture, à la Date de constatation finale, au moins à 60 % de son niveau d'origine pour que l'investisseur perçoive **l'intégralité du capital initial.**

INCONVÉNIENTS

- **Absence de garantie en capital : risque de perte partielle ou totale à l'échéance si, à la 8ème Date anniversaire, l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.**
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'Indice CAC 40 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- **Le gain est plafonné aux coupons fixes de 7 % annuels**, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement.**
- **L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas** (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings AA-)

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	XS0696855955
Forme juridique des Titres de créance :	EMTN à capital non garanti à l'échéance
Émetteur :	BNP Paribas S.A. (AA- / Aa2 / AA-)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Souscription :	Du 2 novembre 2011 au 16 décembre 2011. Le prix de souscription par Titre de créance progressera de 996,102 € à 1 000 € entre ces dates (soit une rémunération au taux équivalent annuel de 3 % pendant la période de souscription)
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de la structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission
Sous-jacent / Indice :	Indice CAC 40 (code ISIN : FR0003500008)
Date de constatation initiale :	16 décembre 2011
Dates de constatation annuelles :	17 décembre 2012 ; 16 décembre 2013 ; 16 décembre 2014 ; 16 décembre 2015 ; 16 décembre 2016 ; 15 décembre 2017 ; 17 décembre 2018
Dates de remboursement anticipé et/ou de paiement des coupons potentiels :	24 décembre 2012 ; 23 décembre 2013 ; 23 décembre 2014 ; 23 décembre 2015 ; 23 décembre 2016 ; 22 décembre 2017 ; 21 décembre 2018
Date de constatation finale :	16 décembre 2019
Date d'échéance et de paiement du coupon final potentiel :	23 décembre 2019
Valorisation :	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation de marché des Titres de créance
Cotation :	Luxembourg

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT
Privalto Opportunite Rendement (ci-après les « EMTN ») sont des **Euro Medium Term Notes à capital non garanti à l'échéance**, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Opportunite Rendement. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Opportunite Rendement en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des EMTN exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les EMTN et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les EMTN au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux EMTN et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux EMTN avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les EMTN à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés : (a) du Prospectus de Base, dénommé «Programme for the issuance of debt instruments» daté du 7 juin 2011 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa 11-0208, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission («Final Terms»). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des EMTN, cette dernière prévaudra**. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les EMTN, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur**. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. « CAC 40 » est une marque déposée de EURONEXT Paris S.A. pour désigner l'Indice qu'elle calcule et qu'elle publie. EURONEXT Paris S.A. ne garantit ni la valeur de l'Indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet Indice.